



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211202-002770-AR
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception en préfecture : 02/12/2021

GF/SP N° 002770

Le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Finances - Budget
Principal - Décision
modificative n° 3 au
BP 2021

Affiché le :

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1
(M. Henri GIORGETTI)

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux crédits budgétaires votés lors du budget primitif 2021 de la Commune d' Apt.

Les crédits supplémentaires proposés au vote du conseil municipal se porteront sur les chapitres 011, 012, 014 et 65.

Chapitre 011 :

Le chapitre 011 se voit augmenter uniquement de 2 400,00 euros (Il s'agit d'une augmentation des crédits budgétaires pour l'acquisition de livres et documents de bibliothèque (c/6065) totalement équilibrée par une recette du même montant versée par le CNL (Centre National du Livre) et diminuer de crédits inscrits au BP et non consommés.

Chapitre 012 :

Le besoin de crédits supplémentaires au chapitre 012 se justifie par les éléments suivants :

Les estimations budgétaires s'élevaient à 9 452 K€.

Fonctionnaires :

- Réalisé 2020 = 7 936 K€
- Prévisionnel 2021 = 7 767 K€
- Réalisé 2021 sur 11 mois = 7 211 K€ + 640 K€ (décembre) = **7 851 K€**

Les heures supplémentaires se montent à 96K€ et devraient s'établir à 102K€ (65K€ en 2020)

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20211202-902716-A3

Date de télétransmission

Date de réception préfecture

Le 0097 de l'augmentation du SMIC et de la modification de l'indice minimum de traitement de la fonction publique qui est porté à l'indice majoré 340 (au lieu de 332) à compter du 1^{er} octobre 2021.

Contractuels : Le recours aux contractuels a été plus important que prévu en raison principalement des remplacements d'arrêts maladie

- 2020 = 1 343 K€
- Prévisionnel 2021= 1 525 K€
- Réalisé 2021 sur 11 mois = 1 619 K€ + 145 K€ (décembre) = **1 764 K€**

Chapitre 014 :

L'augmentation correspond à montant du FPIC plus important cette année et non connu au moment du vote du BP. Cette augmentation est tout de même équilibrée en partie par la diminution des crédits votés pour les dégrèvements de TH sur les logements vacants.

Chapitre 65 :

Le vote d'une subvention d'équilibre complémentaire au CCAS. Subvention non votée au budget primitif. Le CCAS avait prévu une remontée des réserves de son budget annexe qui a été rejetée par le Conseil Départemental. Il convient par conséquent de prévoir le même montant nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS. Ainsi que le montant nécessaire à la régularisation de la participation obligatoire de la ville à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) tel que renseigné dans la convention proposée au vote du présent conseil municipal).

Les dépenses supplémentaires nécessaires représentent un montant de 514 100,00 euros et seront équilibrées par une diminution de certaines dépenses prévues et non réalisées ainsi que par l'augmentation de certaines recettes non connues au moment du vote du BP et prévues à minima.

La décision modificative permet aussi de régulariser l'ensemble des recettes fiscales et des dotations en fonction des notifications reçues très tardivement et après le vote du budget primitif.

La décision modificative s'équilibrera comme suit :

Section de Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte - Libellé	Augmentat ⁿ Crédits	diminution de crédits	Chapitre	Compte - Libellé	Augmentat ⁿ Crédits	diminution de crédits
	6065 - Livres, disques (bibliothèques et médiathèques)	2 400,00 €		70	7067 - Redevances et droits des services périscolaires set d'enseignement	22 000,00 €	
011	60612 - Energie, électricité		21 020,00 €	73	73111 - Impôts directs locaux		142 040,00 €
011	6132 - Locations immobilières		6 000,00 €	73	73212 - Dotation de solidarité communautaire	3 700,00 €	
011	617 - Etudes et recherches		18 700,00 €	73	73211 - Attribution de compensation		60 000,00 €
012	64111 - Charges de personnel	190 000,00 €		73	7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	150 000,00 €	
014	739223 - FPIC	11 700,00 €		74	74712 - Emploi d'avenir	35 290,00 €	
014	7391172 - Dégrevements TII sur logements vacants		10 500,00 €	74	7411 - Dotation forfaitaire		68 754,00 €
65	6542 - Créances éteintes		10 000,00 €	74	7478 - Subvention CNIL	2 400,00 €	
65	657362 Subvention au CCAS	250 000,00 €		74	74123 - Dotation de Solidarité urbaine	27 903,00 €	
65	6558 - Participations (OGEC)	60 000,00 €		74	74121 - Dotation de solidarité rurale	4 218,00 €	
66	66111 - Intérêts d'emprunt		60 000,00 €	74	74127 - Dotation nationale de péréquation	12 413,00 €	
67	6718 - Charges exceptionnelles		25 000,00 €	74	744 - FCTVA	2 767,00 €	
67	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		20 000,00 €	74	74834 - Etat, compensation au titre des exonérations de taxes foncières	216 853,00 €	
				77	7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 000,00 €	
				77	7788 - Produits exceptionnels divers	91 130,00 €	
	Total dépenses de fonctionnement	514 100 €	171 220 €		Total recettes de fonctionnement	613 674 €	270 794,00 €
	Equilibre DM		342 880				342 880

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211202-002770-AR
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve la décision modificative n° 3 du budget principal 2021 telle qu'annexée à la présente ;

Approuve la subvention d'équilibre complémentaire versée au CCAS en fonction de l'équilibre de son compte administratif

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-BELOY